



*Pouvoir
d'achat*

Malgré tous nos efforts et revendications pour que l'ensemble des salariés profitent d'une revalorisation des salaires, la Direction du Groupe Suez a mis fin aux débats avec une Décision Unilatérale

+ 50 € (Brut et imposable)

POUR LES SALAIRES BRUT DE BASE JUSQU'A 2500€

+ 30 € (Brut et imposable)

POUR LES SALAIRES BRUT DE BASE DE 2500€ À 4000€

Engagement NAO 2023

LE COMPLÉMENT DE SALAIRE INSTITUÉ PAR LA PRÉSENTE DÉCISION UNILATÉRALE EST À DURÉE DÉTERMINÉE ET NE SE SUBSTITUE PAS AUX NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DE L'ANNÉE 2023, DONT LES PREMIÈRES DISCUSSIONS S'OUVRIRONT AU DERNIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2022.

LA DIRECTION GÉNÉRALE S'ENGAGE À GARANTIR, DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES À VENIR, QUE LE MONTANT DES AUGMENTATIONS QUI SERONT ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 NE SOIT PAS INFÉRIEUR AUX MONTANTS DU COMPLÉMENT DE SALAIRE DÉFINIS PAR LA PRÉSENTE DÉCISION UNILATÉRALE.

Pour être entendu et reconnu adhère à la CGT

